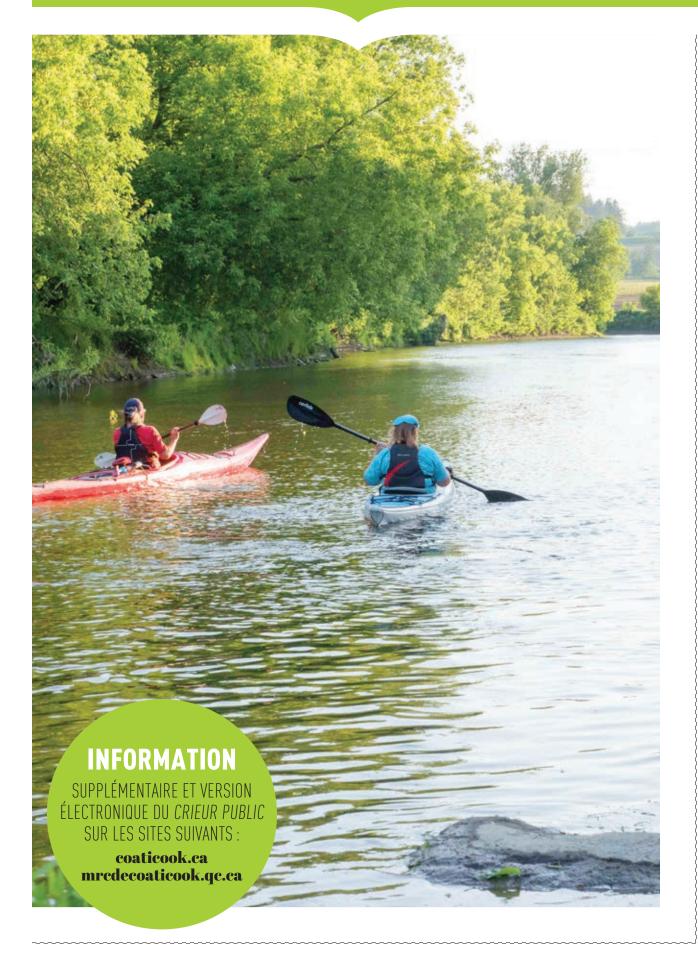


SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE DE LA RÉGION DE COATICOOK

N°50 JUIN **2017**



O2NOUVELLES DE LA VILLE DE COATICOOK

Les plus récentes nouvelles du conseil municipal.

03

NOUVELLES DE LA MRC

Les plus récentes nouvelles du conseil de la MRC.

04

À L'AFFICHE

Information sur des sujets d'actualité et les prochaines activités.

08

À SAVOIR

Dossiers et sujets qui vous touchent.

12

INFO CITOYENNE

Information pratico-pratique pour la population de Coaticook ou de l'ensemble de la MRC.

15

CALENDRIER RÉGIONAL

Activités et événements à venir.

16 OFFRE D'EMPLOI

17 AVIS PUBLICS



INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX DE LA VILLE

VOICI QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC SUR DES TRAVAUX :

- Au service des infrastructures, des travaux sont toujours en cours du côté de la rue Saint-Jacques Sud. Les équipes s'affairent à la recherche de fuites et à la finalisation des travaux entrepris l'automne dernier. Des employés travaillent actuellement sur plusieurs rues pour rehausser les regards et les puisards afin de pouvoir faire du nouvel asphaltage. Par ailleurs, une entreprise mandatée par la Ville effectue actuellement l'inspection des bornesfontaines de la Ville.
- Au service des parcs, bâtiments et espaces verts, les équipes sont à finaliser la préparation des structures pour la saison estivale : parcs, terrains de jeux et piste cyclable. Des travaux d'horticulture sont également réalisés sur tout le territoire de la Ville.
- Au service de la voirie, le nettoyage initial des rues est terminé à 90 %. En milieu rural, l'épandage d'abat-poussière et le rechargement sont quasiment terminés. Par la suite, les employés s'attaqueront au nettoyage des puisards. De plus, les travaux de la rue Desrosiers et du chemin du 9^c-Rang sont en cours de réalisation.
- Au printemps, les équipes d'Hydro-Coaticook ont fait beaucoup d'élagage, ce qui a permis d'avoir un printemps sans trop de pannes électriques. Les équipes travaillent maintenant sur des bouclages du réseau et effectuent beaucoup de branchements et débranchements en raison de la saison des déménagements. Les travaux d'ingénierie sont bien amorcés en vue de la réalisation du poste 120 kV en 2018.

SERVICES **EXTÉRIEURS**

ADHÉSION AU PROGRAMME GDP D'HYDRO-QUÉBEC ET APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN TRANS-FORMATEUR ET LA LOCATION D'UNE DEUXIÈME GÉNÉRATRICE DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉCRÊ-TAGE DE LA POINTE

La Ville de Coaticook a adhéré, pour la période hivernale 2016-2017, au programme GDP (gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec). Cette adhésion a été bénéfique pour la municipalité. Le conseil municipal souhaite reconduire ce programme. Les élus ont donc mandaté le chef de division d'Hydro-Coaticook pour déposer une demande au nom de la Ville en vue de l'adhésion au programme GDP pour la période hivernale 2017-2018.

De plus, de façon à poursuivre le projet et à écrêter la pointe en période de grand froid, le conseil municipal a mandaté le chef de division d'Hydro-Coaticook pour lancer un appel d'offres afin de procéder à l'achat d'un transformateur et à la location d'une deuxième génératrice.

ADMINISTRATION ET CONSEIL

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LES ANNÉES 2017-2018 DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

La Ville de Coaticook attache une grande importance à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés peuvent s'épanouir. Le conseil municipal a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale. Le conseil a adopté une politique lors de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2012. À la suite de l'adoption du plan d'action 2013-2015, un bilan a été produit et un nouveau plan d'action a été préparé pour les années 2017-2018. Les élus ont adopté le plan d'action pour les années 2017-2018 de la Politique familiale et des aînés.





OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC-DE-COATICOOK INC., À L'ÉDITION 2017 DES COMPTONALES AINSI QU'AU RODÉO VALLÉE DE LA COATICOOK

Au budget 2017, des sommes ont été prévues afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif. Le conseil municipal a donc résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ aux organismes suivants : la Fondation du Centre de la santé et des services sociaux (CSSS) de la MRC-de-Coaticook; les Comptonales, pour la tenue de l'édition 2017; le Rodéo Vallée de la Coaticook, qui se tiendra les 30 juin et 1^{er} juillet prochains.



La Fondation du Centre de santé et de services sociaux de la MRC-de-Coaticook inc.





NOMINATION DE LA CONSEILLÈRE GUYLAINE BLOUIN À TITRE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET PROCHAIN POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS

Le conseil doit désigner, tous les quatre mois, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant. Les membres du conseil ont désigné mairesse suppléante Mme Guylaine Blouin, conseillère, pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} juillet 2017.





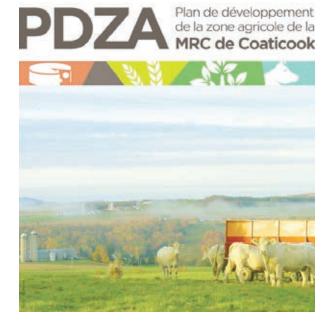


NOUVELLES DE LA MRC

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DE LA MRC DE COATICOOK

La MRC de Coaticook a adopté son plan de développement de la zone agricole (PDZA) après 16 mois de travail. Des moyens de mise en œuvre du plan sont déjà entrepris; la MRC de Coaticook commence des démarches pour mettre sur pied une banque de terres facilitant l'accès à l'agriculture pour la relève, pour se doter d'un travailleur de rang et pour intégrer plus de main-d'œuvre agricole immigrante en entreprises agricoles.

Le plan d'action de la MRC de Coaticook découle des conclusions du portrait, du diagnostic, des discussions ayant eu lieu lors des rencontres de groupes de discussion de diagnostic, lors du forum et lors des rencontres du comité directeur. Le plan d'action sert de tremplin pour faire progresser le secteur agricole et les secteurs complémentaires à l'agriculture de la région de Coaticook, et ce, de façon durable. Venez en grand nombre au lancement officiel du PDZA qui aura lieu à 15 h 30 le jeudi 22 juin prochain, au parc des Lions de Compton, en même temps que l'inauguration du Marché de soir de Compton.



FINANCEMENT DE PROJETS

GRÂCE AU **FONDS DE DÉVELOPPEMENT**

DE LA MRC DE COATICOOK

Dans le cadre de l'appel à projets qui s'est terminé le 14 avril dernier, le conseil de la MRC a autorisé le financement de 11 projets, soit 2 projets territoriaux et 9 projets locaux, pour un total de 143415 \$. Voici de façon plus détaillée les sommes allouées pour chaque projet :

PROJETS TERRITORIAUX

MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK

23 881 S

Je prends racines, un projet qui a pour but de développer une stratégie d'accueil des nouvelles familles de la MRC en collaboration avec les partenaires du milieu et de développer davantage le milieu de vie de la Maison de la famille

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

14 863 \$

Boîtes à lunch, un projet qui vise le déploiement d'un service de repas dans les écoles primaires de Martinville, Saint-Malo, East Hereford et Sainte-Edwidge-de-Clifton

PROJETS LOCAUX

MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

14000\$

Pour un Centre communautaire encore plus accessible!, un projet d'aménagement d'un ascenseur dans ce lieu public

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA GORGE DE COATICOOK

58 607 \$

Foresta Lumina: une destination en soi, pour la poursuite du développement de ce produit unique, incluant une murale animée qui prendra vie au centre-ville de Coaticook le soir venu

ÉCOLE SECONDAIRE LA FRONTALIÈRE 5 000 \$

Faire pousser du bonheur, un projet de jardins communautaires pour les résidents de Coaticook

MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD 3 000 \$

Neil Tillotson, une nouvelle voix des pionniers, qui vise l'ajout d'un nouveau personnage à La Voie des pionniers à East Hereford

LE CLUB LIONS DE COMPTON

15 000 \$

Aménagement d'un jardin multigénérationnel au parc des Lions de Compton

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE 7064\$

Rénovation du centre communautaire pour le rendre plus conforme et accessible

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON 13884\$

Aménagement d'une **patinoire multifonctionnelle** pour favoriser la pratique d'activités sportives variées en toute saison

AMIS DU PATRIMOINE DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

2000\$

Projet de mise à niveau 2017 pour la Maison de l'arbre afin d'améliorer sa fonctionnalité et permettre une ouverture à l'année



VILLE DE WATERVILLE

17 652 \$

Projet de **jeux d'eau au parc Bellevue** pour permettre de rafraîchir les familles tout au long de l'été

TOTAL

143 415 \$

FINANCEMENT DE PROJETS

GRÂCE AU FONDS DE COURS D'EAU

DE LA MRC DE COATICOOK

Dans le cadre de l'appel à projets du printemps 2017 du Fonds de cours d'eau, le conseil de la MRC a autorisé le financement de 6 projets de stabilisation de rive (volet individuel) et de 3 projets d'échantillonnage (volet collectif) pour un total de 32 264 \$.

Pour les projets à **VOLET COLLECTIF**, voici le financement qui a été octroyé :

- Projet d'échantillonnage dans la rivière Coaticook et ses tributaires : 5820 \$
- Projet d'échantillonnage d'eau de la rivière Moe : 125 \$
- Projet d'échantillonnage au lac Lippé : 675 \$



À L'AFFICHE

ON CÉLÈBRE LA FÊTE NATIONALE

AVEC KERMESS au Parc de la Gorge de Coaticook!

Le **23 juin prochain**, réservez votre soirée et venez célébrer au Parc de la Gorge de Coaticook! Lors de cette soirée, l'accès est gratuit et vous aurez en plus l'occasion de divertir toute la famille!

En grande première cette année, les enfants pourront assister gratuitement au spectacle de **Max et Roco** présenté par le Théâtre de la Dame de Cœur. Cet ajout bonifie la multitude d'activités offertes à même le village de la famille : tours en calèche vers la fermette, tours de poneys, BBQ, jeux gonflables et arcades! Immédiatement après, soyez prêts à bouger avec le groupe **Les Culs-de-sac** qui offre du folk francophone des plus festifs. La prestation sera suivie d'un grand feu de joie et des grandioses feux d'artifice pyromusicaux de la firme Royal Pyrotechnique.



PHOTO : KERMESS

La soirée se terminera en beauté avec Kermess! Le groupe natif de Coaticook saura assurément vous en mettre plein la vue. Ce groupe rock alternatif francophone a produit trois albums et vendu plus de 25 000 exemplaires!

La fête nationale, c'est le rendez-vous à ne pas manquer!

Information au <u>gorgedecoaticook.qc.ca</u> ou au 1-888-524-6743



MAX ET ROCO / PHOTO : THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUF

VOUS ME L'AVEZ PROMIS, MONSIFIER LE MAIRE

M. Lamoureux doit tenir son engagement envers la Fondation du CSSS de la MRC-de-Coaticook! Lors du tournoi de golf annuel, en septembre dernier, monsieur le maire a accepté d'être le président d'honneur en participant au défi rase-coco 2017. Depuis, il doit laisser pousser ses cheveux. La présidente de la Fondation, Mme Nancy Couture, veille à ce qu'il ne se les fasse pas couper. Plusieurs se demandent si leur maire a adopté un nouveau style! Pas du tout, et il en souffre même un peu tous les jours, surtout si le vent et la chaleur sont au rendez-vous. Si vous le rencontrez, encouragez-le! Un reçu fiscal est offert pour les dons de 20 \$ et plus.





CA BOUGE POUR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE COATICOOK

Un vent de changement souffle sur l'AHMC depuis le départ de Steve Lanciaux qui agissait comme président depuis presque 9 ans. Steve a toujours été présent et à l'écoute. Nous lui en sommes très reconnaissants. Merci pour ton dévouement et ton implication, Steve!

Les membres du comité ont mis la main à pâte afin de pourvoir les postes vacants. Voici ceux qui assureront le bon fonctionnement du hockey mineur de Coaticook:

· Chad Gagnon, président

• Serge Fontaine, vice-président

• Dany Arsenault, gouverneur double-lettre

· Suzanne Lanctôt, responsable des gérants

• Yanick Provencher, responsable des entraîneurs

• Christian Létourneau, registraire

• Caroline Morin, secrétaire

• Maryse Caron, trésorière

• Alain Tremblay, responsable des horaires

• Alain Houle, responsable des équipements

• Mario Roy, responsable des arbitres

• Dominic Tremblay, responsable des entraîneurs.

Plusieurs projets sont sur la table et devraient prendre forme dans les prochaines semaines. Aussi, avec la future cure de rajeunissement du Centre récréatif Gérard-Couillard, l'AHMC procédera à des annonces à ce sujet. Suivez-nous sur Facebook et sur notre site Internet hockeymineurcoaticook.com pour être informé des nouvelles. Les inscriptions en ligne ont débuté et les inscriptions sur place se feront les 10 et 11 août prochains, directement à l'aréna. À noter que nous sommes aussi à la recherche de nouveaux arbitres et de marqueurs. Pour information : ahmcoaticook@hotmail.com.

À L'AFFICHE





TROIS NOUVEAUX PERSONNAGES se joignent à LA VOIE DES PIONNIERS

UNE INVITATION DE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK (TCCC) ET DES MUNICIPALITÉS D'AYER'S CLIFF, DE HATLEY ET DE STANSTEAD

Présente dans les douze municipalités de la MRC de Coaticook et à Pittsburg, au New Hampshire, *La Voie des pionniers* fera son entrée, à l'été 2017, dans trois municipalités de la MRC de Memphrémagog.

LA TOURNÉE D'INAUGURATION SALUERA CARLTON AYER À AYER'S CLIFF, JAMES STEWART À HATLEY ET HENRIETTA BALL-BANTING À STANSTEAD

La tournée débute à Ayer's Cliff, se poursuit à Hatley et se termine à Stanstead. De plus, une visite de l'église St. James de Hatley commentée par l'historienne Monique Nadeau-Saumier sera offerte. L'événement a lieu le **dimanche 9 juillet 2017**. Une tournée en autobus est disponible au coût de 20 \$. Les points de départ sont Stanstead (Musée du granit central), Ayer's Cliff (bibliothèque municipale) et Coaticook (Pavillon des arts et de la culture).

L'inscription à l'événement est obligatoire et doit se faire au plus tard le 4 juillet 2017.

POUR RÉSERVER OU POUR OBTENIR TOUTE AUTRE INFORMATION CONCERNANT L'INAUGURATION

Départ de Stanstead : loisirs@stanstead.ca - 819-704-0660 Départ d'Ayer's Cliff : info@ayerscliff.ca - 819-838-5006

Départ de Coaticook : tccc@mrcdecoaticook.qc.ca – 819-849-7083, poste 231

PAIEMENT

Votre inscription sera confirmée à la réception de votre paiement à l'un ou l'autre des trois bureaux municipaux ou au bureau de la TCCC.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

8 h 45 Accueil des groupes qui utilisent le transport collectif à Coaticook et à Stanstead

9 h 15 Départ des autobus en direction d'Ayer's Cliff

10 h Inauguration du personnage Carlton Ayer :
 Parc des pionniers, à la croisée des routes 208 et 141
 Collation sur place

- 11 h Inauguration du personnage James Stewart : 100, rue Principale, Hatley Visite de l'église St. James commentée par Monique Nadeau-Saumier Lunch au centre communautaire
- 14 h Inauguration du personnage Henrietta Ball-Banting :Cercle de pierre, 14, boul. Notre-Dame Ouest (route 247), Stanstead

Bulles et canapés servis au Musée du granit central

Au plaisir de vous croiser sur La Voie des pionniers!



294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, QC J1A 2R3 tccc@mrcdecoaticook.qc.ca 819-849-7083, poste 231



Les membres du conseil d'administration de la Société d'histoire sont fiers de vous informer que nous avons reçu une subvention de 54368 \$ de Bibliothèque et Archives Canada

pour le projet intitulé « Création de guides de fonds d'archives préliminaires, numérisation de photos et formation des bénévoles ». Cette somme nous permettra d'embaucher une archiviste professionnelle et un coordonnateur pour mettre en œuvre le projet.

De plus, prenez note qu'il n'y aura pas de déjeuner-causerie cet été. Nous reprendrons en octobre.

Vous avez des trésors d'archives personnelles ou institutionnelles ou des photos anciennes dont vous ne savez que faire : pensez à la Société d'histoire au lieu de les jeter!

Pour plus d'information, consultez notre site Internet au societehistoirecoaticook.ca, notre page Facebook au facebook.com/histoirecoaticook ou téléphonez-nous au 819-849-1023.

NOS CIMETIÈRES SOUS L'ŒIL DE LA CAMÉRA



À COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2017, TOUTES ET TOUS SONT INVITÉS À **PARTICIPER AU CONCOURS PHOTO NOS CIMETIÈRES SOUS L'ŒIL DE LA CAMÉRA**, UN PROJET NÉ D'UNE COLLABORATION ENTRE LA TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE DE LA MRC DE COATICOOK (TCCC) ET LE CLUB PHOTO DE COATICOOK.

Jusqu'au 1^{er} novembre 2017, la TCCC vous invite à un safari photo pour découvrir nos cimetières. Laissez-vous inspirer par la région et ses paysages. La carte des circuits est disponible sur le site circuitsdecouvertecoaticook.org.

Transmettez votre meilleur cliché en format .jpg et **remplissez le formulaire** présent dans la section « Les événements » du site des circuits découverte de la région de Coaticook.

Une exposition aura lieu à l'automne 2017 dans le cadre d'une activité de clôture organisée par le Comité sur le patrimoine religieux de la TCCC. Des prix seront décernés par vote du public et par un jury composé de photographes professionnels.

Abonnez-vous à notre page Facebook *Escapades culturelles dans la Vallée de la Coaticook* (<u>facebook.com/tccdecoaticook</u>) pour rester à l'affût des détails à venir.

CULTURE

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR VOTRE BIBLIOTHEQUE!

ACTIVITÉS ESTIVALES ET CLUB DE LECTURE TD POUR LES JEUNES



Cet été encore, la bibliothèque se prépare à accueillir les groupes des services d'animation estivale. Tous les enfants, même ceux qui ne fréquentent que peu ou pas la bibliothèque, auront la chance de découvrir nos services et notre collection tout en s'amusant.

Nous invitons aussi les jeunes de 8 à 12 ans à s'inscrire au Club de lecture TD qui aura lieu à nouveau cet été. En plus de leur permettre de conserver leurs habiletés de lecture, cette activité sera surtout l'occasion de lire en s'amusant. Le thème de cette année est *Le Canada*. Les enfants seront invités à célébrer les livres, les bibliothèques et le Canada en s'ouvrant à de nouvelles idées, en découvrant de nouveaux personnages et de nouveaux paysages et en allant à la rencontre des autres. En principe, le club de lecture aura lieu **les mardis à compter du 4 juillet**. L'inscription se fait en nous contactant au 819-849-4013, poste 103, ou en se présentant au comptoir de prêt de la bibliothèque.

En ce qui concerne les tout-petits, ils auront la chance de prendre part à une heure du conte hebdomadaire,



qui aura lieu tous les vendredis matin à 10 h, du 7 juillet au 11 août inclusivement.

Pour un horaire précis, surveillez l'agenda des activités publié chaque semaine dans *Le Progrès* ou sur notre site Internet.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un été rempli de belles découvertes!

FORMATION SUR LE PRÊT DE LIVRES NUMÉRIQUES

Mercredi 21 juin, une formation sera offerte aux usagers de la bibliothèque afin d'apprendre à utiliser le service de prêts de livres numériques. Nous vous invitons donc à venir démystifier le processus et profiter de cette merveilleuse ressource.

Une formation aura lieu à **13 h** et une autre à **18 h 30**. Vous êtes priés d'avoir avec vous votre appareil.

À noter que le nombre d'inscriptions est limité à 15 personnes par groupe.

Inscription: 819-849-4013, poste 103

COLLECTE DE SOUTIENS-GORGE 2017

Cette année, Nourri-Source Coaticook a amassé **646 soutiens-gorge**! C'est donc cette somme qui a été remise à la Fondation du cancer du sein du Québec!

Nous désirons remercier chaleureusement toute la population qui a participé à cette collecte annuelle, ainsi que nos précieux collaborateurs qui ont amassé ces soutiens-gorge tout au long de l'année :

- · Boutique Les Beautés cachées, Coaticook
- CIUSSS de l'Estrie-CHUS, installation CSSS de la MRC-de-Coaticook
- Pharmacie Proxim Chantal Dionne et Éric Portelance, Compton

Nous vous invitons à participer l'an prochain!

Prenez l'habitude de remettre vos vieux soutiens-gorge pour la Fondation du cancer du sein; les deux premiers sites recueillent les soutiens-gorge tout au long de l'année.



coaticook@nourri-source.org 819-849-4876, poste 57299

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Chemin Lacourse Chemin Lacourse Chemin Jubinville O 1/4 1/2 1 11/2 2 km MCC (COSECCOSE

1

Planage et couche mince sur 480 m



Couche mince sur 800 m



Planage et couche mince sur 400 m



Décohésionnement/ Renforcement sur 2,1 km (reconstruction sur 550 m)

RÉFECTION DE LA RUE DESROSIERS ET CHEMIN DU 9^E-RANG

Dans les prochaines semaines, certains tronçons de la rue Desrosiers et du chemin du 9e-Rang subiront une réfection. Grâce à une subvention du gouvernement du programme Réhabilitation du réseau routier local — Volet Redressement des infrastructures routières locales, près de 1 000 000 \$ seront investis pour retravailler quatre tronçons de la rue Desrosiers et du chemin du 9e-Rang comme vous pouvez le constater sur la carte. Il est bon de rappeler que ce programme visait les travaux sur les routes collectrices et le réseau routier prioritaire. Les interventions choisies découlent du plan d'intervention en infrastructures routières locales du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

LA PRÉVENTION DES INCENDIES APRÈS UN DÉMÉNAGEMENT

Par Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie

VOTRE SERVICE DE PROTECTION INCENDIE VOUS INVITE À PENSER SÉCURITÉ DÈS VOTRE ARRIVÉE À VOTRE NOUVEAU DOMICILE EN VÉRIFIANT LE BON FONCTIONNEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET EN CHANGEANT LEUR PILE.



RESPONSABILITÉS:

- Vérifiez la date de fabrication de l'appareil sur le boîtier; si elle excède dix ans, remplacez l'avertisseur. Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de votre logement de vous fournir un nouvel avertisseur de fumée. C'est sa responsabilité!
- C'est toutefois à vous de veiller à ce qu'il fonctionne bien en tout temps.
- Achetez toujours des piles de bonne qualité.
- S'il n'y a pas d'avertisseur de fumée, il est urgent de vous en procurer un. Rappelez-vous que la réglementation municipale en exige au moins un par étage.
- Si vous êtes locataire, demandez au propriétaire de vous en fournir un.
- Si le chauffage est au bois, aux granules, au propane, à l'huile ou au gaz naturel, ou s'il y a un garage annexé au bâtiment, procurez-vous un détecteur de monoxyde de carbone.



0 0 2

IL EST AUSSI IMPORTANT DE PRENDRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES :

- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile. Dessinez-le en famille et mettez-le en pratique régulièrement. Ayez un point de rassemblement connu par tous les occupants du bâtiment. Ainsi, vous éviterez la panique et les comportements imprudents en cas d'incendie.
- Si vous êtes locataire, prenez connaissance des procédures d'évacuation élaborées par le propriétaire de l'immeuble. S'il n'en a pas, suggérez-lui d'en préparer.
- N'accumulez pas de boîtes ou d'objets inutiles dans votre domicile, car cela pourrait vous empêcher d'évacuer de façon sécuritaire. Les moyens d'évacuation comme les issues, les escaliers, les balcons et les corridors doivent être dégagés en tout temps.
- Pensez à entreposer les liquides combustibles, comme l'essence, dans leur contenant d'origine, fermé hermétiquement.
- Procurez-vous un extincteur portatif. Placez-le dans un endroit facilement accessible et, surtout, apprenez à vous en servir.
- Si vous avez un barbecue, installez-le dehors, à un minimum d'un mètre d'une fenêtre ou d'un mur. Ne laissez jamais de bonbonne de propane à l'intérieur : même si vous croyez qu'elle est vide, elle en contient toujours un peu, qui peut se dégager en vapeur.

Pour de plus amples renseignements sur les précautions à prendre, communiquez avec votre service de protection incendie ou le service de prévention incendie de la MRC de Coaticook.

TOURNOI DE GOLF LIONS



CLASSIQUE ROGER-THIBEAULT

C'est avec plaisir que nous vous convions à notre tournoi de golf. Il aura lieu le **samedi 8 juillet 2017**, départ à 14 h au Club de golf de Coaticook. Une invitation toute spéciale aux travailleurs de la construction, fiers partenaires de ce tournoi depuis de nombreuses années. Nous profiterons de cette occasion pour souligner le fondateur de ce tournoi, M. Gérald Thibeault.

Nous vous invitons à former votre quatuor, formule Vegas, ou vous inscrire individuellement et nous verrons à vous jumeler avec d'autres joueurs. Vous pouvez aussi vous joindre à nous uniquement pour le souper ou encore offrir un prix de présence afin que vous soyez nommé au souper à titre de commanditaire.

Les profits de ce tournoi financent en partie notre programme Nourrir l'avenir d'un enfant. En 2015-2016, tout près de 3 000 repas ont été servis dans sept écoles de la MRC, en plus de matériel scolaire dans les classes grâce à un budget dépassant 12 000 \$.

De plus, en 2016, le Club a accordé une aide financière de 6 000 \$ pour l'aménagement de la cuisine de la popote roulante au Centre d'action bénévole.

Merci beaucoup de répondre avant le 2 juillet.

Pour de plus amples renseignements :

Lion Sylvain Madore 819-829-8206 Lion Simon Madore 819-571-2353

ENVIRONNEMENT

VOICI VOS ENVIROCONSEILLÈRES POUR CET ÉTÉ :

Carol-Anne Côté (à gauche) et Marjolie Côté (à droite). Étudiantes respectivement en histoire et en physiothérapie, ces deux jeunes femmes dynamiques ont à cœur la protection de l'en-

vironnement. C'est pourquoi elles se sont jointes à l'équipe afin d'informer et de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes à la bonne gestion des matières résiduelles. Elles iront peut-être cogner à votre porte ou vérifier le contenu de votre bac de recyclage, de compost ou de déchets afin de vous remettre quelques conseils pour améliorer le tri. N'hésitez pas à leur poser vos questions et à discuter avec elles.







ACTI-SPORTS

LOISIRS

ON VOUS REVOIT EN SEPTEMBRE!

L'équipe d'Acti-Sports fait relâche pour la période estivale. Les activités reprendront de plus belle à compter du 18 septembre 2017. Quelques nouveautés vous attendent pour l'automne; surveillez la programmation qui sera distribuée dès la fin août dans vos boîtes aux lettres. Les inscriptions débuteront le 5 septembre.

D'ici là, toute l'équipe d'Acti-Sports vous souhaite un bon été. Profitez du beau temps pour garder la forme à l'extérieur!

SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE

LA FORMATION DU PERSONNEL, UN GAGE DE QUALITÉ DES SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE (SAE)!

Encore cette année, la MRC a organisé des ateliers de formation pour bien préparer les animateurs et animatrices de vos communautés à relever le défi d'ensoleiller l'été de centaines d'enfants du territoire. Pour ces jeunes de 15 à 20 ans qui en sont souvent à leur première expérience sur le marché du travail, l'animation estivale n'est pas un emploi de tout repos. Il nécessite des qualités de leader, de l'originalité, un sens aigu des responsabilités et beaucoup d'énergie. Pour faciliter leur travail, stimuler leurs idées, leur fournir des outils et se doter d'un service de qualité, leur formation devient un gage de réussite.



CET ÉTÉ, LES JEUNES VOYAGERONT AUTOUR DU MONDE!

La thématique de l'été des SAE est Amuse-toi autour du monde! En effet, les enfants de 5 à 12 ans des huit camps de jour de la MRC traverseront les continents à leur façon. Plus concrètement, les jeunes participeront entre autres à divers ateliers de

cuisine, de bricolage, de sports, de langues, de géographie, d'expériences scientifiques, de musique et bien plus. N'hésitez pas à échanger vos souvenirs de voyage avec eux, ou encore à contacter les différents coordonnateurs si vous avez des expériences dont vous pourriez leur faire part.



LES JEUNES DE 11 ANS

PEUVENT ALLER À LA MAISON DES JEUNES CET ÉTÉ!

Les jeunes pouvant fréquenter la Maison des jeunes de Coaticook durant l'année doivent avoir entre 12 et 17 ans et les heures d'ouverture sont du mardi au vendredi de 18 h à 21 h. Par contre, grâce aux subventions salariales d'Emploi d'été Canada 2017, cet été la Mayz sera ouverte les après-midi de 13 h à 17 h. Considérant qu'elle a reçu quelques demandes en ce sens, que l'été qui précède le passage du primaire au secondaire est un moment crucial dans la vie des jeunes, que plusieurs jeunes de 11 ans sont seuls à la maison l'été, que la maison de jeunes est un organisme de prévention et de sensibilisation et que la moyenne d'âge est plus basse durant les après-midi d'été, la Mayz a pris la décision de permettre aux jeunes de 11 ans de vivre le projet Maison des jeunes durant les après-

C'est donc une équipe d'animateurs qualifiés, motivés et créatifs qui attendent les jeunes de la MRC de Coaticook cet été à votre Maison des jeunes. En effet, plusieurs activités sont déjà prévues : un match des Alouettes, du bénévolat aux concerts de l'harmonie durant le mois de juin, des soirées cinéma extérieures, des sorties à la plage, des soirées confection de bombe de bain et plus encore. Ce sera aux jeunes de décider! On ne peut passer sous silence la possibilité de jouer au billard, au mini-hockey ou à des jeux vidéo sur écran géant, de jouer de la musique dans le local TechnoArtistique, d'avoir des discussions sur les sujets qui les intéressent avec d'autres jeunes de leur âge et les animateurs, de participer à



des défis sportifs en groupe, de faire des feux de camp et de cuisiner entre amis. Le tout aux côtés d'animateurs qui les stimulent à devenir critiques, actifs et responsables.

Venir à la Maison des jeunes, c'est créer des liens avec des jeunes et des animateurs, c'est développer un sentiment d'appartenance à un groupe de jeunes qui partagent ses passions, c'est faire partie d'une gang qui s'implique, c'est se questionner et trouver des réponses ensemble, c'est vivre une adolescence trippante, quoi!

Cet article a piqué ta curiosité? Que tu sois jeune ou adulte, n'hésite pas à appeler à la Maison des jeunes pour poser tes questions ou à consulter la page Facebook *Maison des jeunes de Coaticook : La Mayz*. Tu y trouveras le calendrier des activités et tu pourras contacter les membres de l'équipe. Mais encore plus simple, passe les voir à Maison des jeunes : ils sont là du mardi au vendredi de 18 h à 21 h.

L'horaire d'été commence le 27 juin. Information : 819-849-7362

mdjcoaticook@videotron.ca



FUSION DE CERCLES DE FERMIÈRES



Nous sommes heureuses de vous faire part de la fusion des cercles de Fermières de Saint-Edmond et de Saint-Jean. Le cercle portera maintenant le nom de Fermières Coaticook.

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

septembre prochain.

Jocelyne Couillard, présidente Colette Madore, vice-présidente Francine Lévesque, communications Céline Pleau, secrétaire Louisette Fauteux, arts et textiles Notre nouveau départ aura lieu en



À SAVOIR

HORAIRE D'ÉTÉ

DE LA MAISON DES JEUNES DE WATERVILLE :

LES PACIFISTES

DU 26 JUIN AU 12 AOÛT

Du mardi au jeudi : de 13 h à 21 h Vendredi : de 13 h à 22 h

Samedi : de 18 h à 22 h



NOUVELLE **PROGRAMMATION**



C'est à la fin mai que le Pavillon des arts et de la culture du Coaticook a fait le dévoilement de l'ensemble de sa nouvelle programmation 2017-2018. Plusieurs noms bien connus seront de passage à Coaticook.

Tout d'abord, cette année marque le retour des forfaits. En effet, trois forfaits différents sont offerts à notre clientèle. Jusqu'au 31 août, il sera possible d'acheter 8 spectacles pour la somme de 165 \$. Après cette date, le forfait sera de 7 spectacles pour la même somme. Tous les spectacles sont inclus, sauf les spectacles suivants : **2Frères** (29 septembre 2017), **Alex Nevsky** (17 février 2018) et l'ensemble des spectacles d'humour.

Également, il y a un forfait à saveur country qui comprend les spectacles de **Guylaine Tanguay** (17 novembre 2017) et de **Cindy Bédard** (26 janvier 2018). Ce forfait va offrir la possibilité de voir une artiste très bien établie sur la scène country au Québec et une autre qui fait sa place dans le milieu. Le coût du forfait est de 45 \$ pour les deux spectacles.

Le troisième forfait que nous offrons est celui des cafés-concerts. Des changements ont été apportés à cette série. Le brunch a été remplacé par un déjeuner continental avec des viennoiseries. De plus, le coût des billets a également été revu pour passer à 23 \$. Quatre spectacles seront offerts en café-concert, soit **MG3** (15 octobre 2017), *Anne Hébert : une vie en poésie* (25 février 2018), **Calum Graham** (18 mars 2018) et **Marina Thibeault** (15 avril 2018), tous à 11 h 30. Le forfait offre la chance d'avoir les 4 spectacles pour 65 \$, soit une économie de 27 \$.

Comme chaque année, le Pavillon participera au festival Les jours sont contés, auquel Catherine Gaillard (20 octobre 2017) prendra part. La relève musicale sera également du rendez-vous avec Samuele (27 janvier 2018), Sara Dufour (6 avril 2018), Nicolas Jobin (13 avril 2018) et Thomas Hellman (5 mai 2018). Des artistes connus de la scène québécoise viendront également nous rendre visite, dont Matt Holubowski (21 octobre 2017), Alexandre Désilets (10 novembre 2017), Marco Calliari (2 mars 2018), Mike Goudreau & The Boppin Blues Band (24 mars 2018) et Steve Hill (27 avril 2018).

Il y aura également des spectacles d'humour dans le cadre de notre programmation avec la présence de Katherine Levac, Dominic et Martin, Les Denis Drolet, Jean-Claude Gélinas et François Léveillée.



Notre programmation 2017-2018 permettra d'offrir une grande diversité de spectacles à un large public dans l'intimité qu'offre le Pavillon des arts et de la culture de Coaticook.

116, rue Wellington, Coaticook 819-849-6371 billetterie@pavillondesarts.qc.ca pavillondesarts.qc.ca



RÉCUPÉRATION DE

VÊTEMENTS USAGÉS DANS TOUTE LA MRC

Dorénavant, le Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook collectera les vêtements usagés dans 10 municipalités de la MRC de Coaticook.

Ainsi, en plus de celles situées au Centre d'action bénévole, à Coaticook, des cloches à vêtements ont été installées aux endroits suivants :

• Dixville: garage municipal

• East Hereford : église Saint-Henri

• Martinville : hôtel de ville

• Sainte-Edwidge: garage municipal

• Saint-Herménégilde : garage municipal

• Saint-Malo: hôtel de ville (228, route 253 Sud)

- Stanstead-Est : hôtel de ville (7015, route 143)

• Stanstead-Est: station-service Ultramar Burrough's Falls (14185, route 143)

• Waterville : Marché Morin (au fond du stationnement)

Le CAB remercie toutes ces municipalités et les deux commerces qui ont accepté ces cloches à vêtements sur leur terrain.

Les vêtements usagés ainsi recueillis à l'extérieur de Coaticook sont vendus à l'organisme Le Support : Fondation de la déficience intellectuelle. Les profits de cette collecte de vêtements permettront au CAB de mieux desservir la population, notamment en offrant, par l'entremise des bénévoles, des services de soutien aux personnes aînées, aux personnes handicapées et aux personnes dans le besoin.

Notez aussi que des travaux seront prochainement entrepris dans notre friperie, la Boutique Mod-Écolo, afin d'améliorer notre service et de rendre les lieux plus conviviaux.

La réorganisation des services vestimentaires du CAB est soutenue par l'octroi de $15\,000$ \$ du Fonds d'économie sociale de la MRC.

HORAIRE D'ÉTÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ET DE LA MAISON DE LA FAMILLE

Du 16 juin au 1^{er} septembre inclusivement, le CAB et la Maison de la famille **seront fermés le vendredi**.

La friperie Mod-Écolo sera toujours ouverte du lundi au samedi, mais les horaires pourraient changer en fonction de la disponibilité des bénévoles et des travaux de réaménagement. Veuillez surveiller notre page Facebook et notre site Internet (cabmrccoaticook.org).



MUSÉE BEAULNE

EXPOSITION

PASSAGES: ENTRE FIGURATION ET ABSTRACTION DE WILLIAM G. KINNIS

DU 18 JUIN AU 17 SEPTEMBRE 2017



L'exposition Passages: entre figuration et abstraction s'inspire de la transition de William G. Kinnis de l'art figuratif à l'art abstrait. Un passage qui s'est fait tout naturellement, étape par étape, s'échelonnant sur une période de plus de 30 ans à travers de nombreuses participations de l'artiste à différentes expositions, au Québec et ailleurs au Canada, en groupe et en solo.

Le corpus de cette exposition de type rétrospective se compose d'une vingtaine d'œuvres, de moyen et grand formats, sélectionnées à partir de la production de l'artiste couvrant la fin des années 1980 jusqu'aux années 2000. Les œuvres, aux techniques mixtes pour la majeure partie, posent un regard sur les étapes importantes qui ponctuent le parcours professionnel et artistique de Kinnis. Les collages riches et étudiés mettent en lumière l'expérimentation et la recherche effectuées par l'artiste peintre en quête de son propre style poussant sans cesse les limites de la création.

Né à Trail en Colombie-Britannique en 1921, William Gilbert Kinnis fait ses études à l'École des beaux-arts de Vancouver sous le remarquable enseignement des artistes B. C. Binning et Jack Shadbolt. Il obtient son diplôme en dessin et en peinture en 1943. Après avoir occupé le poste d'illustrateur-graphiste à l'Office national du film du Canada à Ottawa, il s'installe à Montréal au printemps 1947, où il fait la rencontre de l'artiste peintre et dessinateur Louis Muhlstock avec qui il se lie d'amitié. Ses activités l'amènent également à côtoyer des artistes comme Jacques de Tonnancour, Arthur Lismer et Goodridge Roberts.

Plus tard, il s'installe avec sa conjointe Gladys à Baie-Saint-Paul dans la région de Charlevoix l'espace d'un été pour laisser libre cours à sa création d'artiste peintre paysagiste. Charmé par la beauté des lieux, le couple décide d'y construire un chalet rustique. En 1958, le Musée des beaux-arts de l'Ontario lui décerne le prestigieux prix C. W. Jeffery. En 1961 et 1964, il présente des expositions individuelles au très sélect Club des beaux-arts de Montréal, où il avait exposé en 1950. Il fait carrière dans l'enseignement du dessin et de la peinture durant plusieurs années, plus particulièrement à la YWCA/YMCA et à l'Université Concordia. Il travaille en tant que concepteur graphique au journal The Gazette. Il a été représenté par la Galerie d'art contemporain de Montréal.

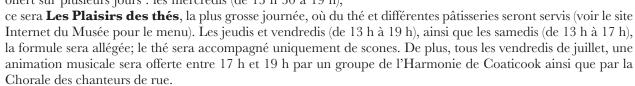
Les œuvres de William G. Kinnis figurent aujourd'hui parmi d'importantes collections privées au Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en Australie. Elles font également partie de collections publiques, dont la collection Loto-Québec.

THÉ SUR LA VÉRANDA

EN JUILLET ET AOÛT

La saison estivale est tout indiquée pour organiser des activités permettant de bonifier l'offre du Musée. Le thé sur la véranda, appelé également thé à l'anglaise, s'est imposé depuis plusieurs années au point de devenir, pour certaines personnes, l'attraction principale. D'ailleurs, depuis trois ans, le Thé sur la véranda est une halte de la Route des thés, un projet du Chemin des Cantons.

Cette année, des nouveautés ont été instituées. Le thé sera offert sur plusieurs jours : les mercredis (de 13 h 30 à 19 h),



Une expérience à vivre en famille ou entre amis!

Information: 819-849-6560 • museebeaulne.qc.ca



ENVIRONNEMENT QUE FAIRE DE SES **FLUORESCENTS USÉS?**

Par Monique Clément, chargée de projet en matières résiduelles

Saviez-vous que les tubes fluorescents ainsi que les **ampoules** fluocompactes contiennent du mercure? Ils sont donc considérés comme des déchets dangereux et doivent être gérés de cette façon.

Depuis 2012, des écofrais de 0,20 \$ à 1 \$ sont exigés à l'achat de ces lampes afin de pourvoir à leur recyclage à la fin de leur vie utile. Le programme RecycFluo a vu le jour afin de recycler de façon responsable les ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure. Il existe plus de 400 points de dépôt au Québec où les consommateurs et les entreprises peuvent rapporter leurs produits gratuitement. Pour connaître les produits acceptés ainsi que les points de dépôt les plus près de chez vous, consultez le recycfluo.ca.



OÙ RÉCUPÉRER LES LAMPES CONTENANT DU MERCURE?

Il y a plusieurs lieux de dépôt pour les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes dans la région de Coaticook:

Pour les particuliers (petites quantités) :

- · Ateliers municipaux, 77, avenue de la Gravière, Coaticook
- Coop des Cantons, 96, rue Main Est, Coaticook
- Rona, 51, rue Compton Est, Waterville
- Régie des déchets de Coaticook, 1095, chemin Bilodeau, Coaticook

Pour les entreprises (grandes quantités) :

- Conteneur Coaticook, 435, rue Ernest-Lafaille, Coaticook
- Régie des déchets de Coaticook, 1095, chemin Bilodeau, Coaticook

Si votre entreprise a plus d'une palette d'ampoules à recycler (plus de 500 tubes de 4 pi), RecycFluo offre aussi un service de collecte gratuit. Consultez le site Internet pour plus de détails.

ATTENTION, manipulez les lampes avec soin pour éviter de les briser et de libérer le mercure. Ce métal liquide est nocif pour la santé lorsque libéré dans l'air. Il est aussi très dommageable et persistant dans l'environnement.

COMMUNAUTA

ENVIRONNEMEN

RAPPEL AUX CITOYENS

Comme vous pouvez le voir ci-dessous, la Ressourcerie des Frontières accepte toutes sortes d'encombrants, fonctionnels ou non, et peu importe leur état, afin de satisfaire sa mission environnementale... Toutefois, notez que les matières qui paraissent insalubres et qui peuvent poser un problème pour la santé et la sécurité de ses employés ne seront pas acceptées.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Meubles de tout genre • Électroménagers, gros et petits (fonctionnels ou non • Matériel électronique et informatique (fonctionnel ou non) • Articles de terrasse et jardin (barbecue, balançoire démontée...) • Articles de maison, de loisirs et de décoration (cadre, vaisselle, bibelot, luminaire, jouet, livre, CD, outil...) • Articles de sport • Articles pour bébé • Toilette, lavabo, bain, douche, etc. • Matériaux de construction et de rénovation qui n'ont jamais été utilisés • Fenêtres (sauf thermos), vitres, portes, gouttières... • Abris d'auto démontés • Articles d'automobile (alternateur, batterie, moteur...) • Tissus, textiles, chaussures réutilisables • Appareils variés (climatiseur, chauffe-eau...)

MATIÈRES REFUSÉES

Pneus • Résidus domestiques dangereux (pile, huile, peinture, pesticide, ampoule fluocompacte, néon, bonbonne de propane, extincteur...) • Résidus alimentaires et autres matières organiques (feuilles, gazon, branches, sapin naturel...) • Agrégats (roche, béton, sable, asphalte, dalle de béton, etc.) • Matériaux provenant de la démolition de bâtiments (planches avec clous, prélart utilisé, revêtement vinyle...) • Fenêtres thermiques • Déchets ultimes (ordures ménagères) • Objets de poids ou de dimension hors normes (remorque, piano, voilier...)

Pour plus de détails ou pour le service de collecte, appelez au 1-855-804-1018 ou visitez le <u>ressourceriedesfrontieres.com</u>



DÉPÔT

Du lundi au vendredi: de 8 h à 16 h 30 Le samedi : de 8 h à midi Le dimanche: fermé

MAGASINS

Du lundi au mercredi : de 9 h à 17 h Le jeudi et le vendredi : de 9 h à 20 h Le samedi : de 9 h 30 à 17 h Le dimanche : de 10 h à 17 h

TOUT SAVOIR SUR LES CHIENS MIRA

Par Julie Boissé, secrétaire, Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook



La Fondation MIRA a été fondée en 1981 par M. Éric St-Pierre, président-directeur général. MIRA fut la toute première école de chiens-guides à voir le jour au Québec, plus précisément à Sainte-Madeleine. D'ailleurs, c'est la seule et unique école francophone en Amérique du Nord. Avant 1981, pour bénéficier d'un chien-guide, il fallait s'adresser aux écoles américaines, uniquement

anglophones. MIRA se démarque également en étant la première et seule école au monde à offrir des chiens-guides aux jeunes de 15 ans et moins.

À l'Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook (APHC+), la directrice est famille d'accueil d'une femelle St-Pierre de MIRA pour une durée de plus ou moins 12 mois. Il s'agit du troisième chien qu'elle accueille bénévolement. Par la suite, le chien reviendra à la Fondation MIRA. Cette dernière offre des chiens pour améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes handicapées. Les chiens élevés par MIRA sont en grande majorité soit des labernois, des labradors ou des bouviers bernois. Le labernois est en fait le produit d'un sujet hybride croisé avec un sujet de race pure, soit le labrador et le bouvier bernois.

Être famille d'accueil, c'est donner du temps, de l'énergie, de l'amour et surtout beaucoup de patience au chien. Dès l'âge de neuf semaines, le chiot en famille d'accueil apprend à socialiser afin d'être mieux préparé à un entraînement de chien-guide ou de chien d'assistance.

Le chien-guide accompagne une personne atteinte d'une déficience visuelle. La personne guidée peut être jeune, adulte, sourde-aveugle ou avoir une déficience associée. Quant au chien d'assistance, il aide plutôt une personne handicapée physique à pallier certaines de ses incapacités. Le chien d'assistance peut aussi travailler avec un intervenant formé pour amener le chien auprès de personnes handicapées pour des projets spéciaux. Afin de l'aider à ce qu'il adopte un comportement jugé adéquat, la famille d'accueil doit l'élever de manière à ce qu'il se conduise correctement dans divers environnements urbains et sociaux dans lesquels il aura à travailler plus tard. C'est donc dire que sans famille d'accueil, il n'y aurait pas de chiens pour pallier les handicaps. Je souligne ici l'ouverture d'esprit et le don de soi des employeurs qui permettent à leurs salariés de venir au travail avec leur chien. Ainsi, ils posent une action afin d'aider la cause des personnes handicapées.

Lorsque vous rencontrez des chiens MIRA en famille d'accueil dans les lieux publics, il est primordial de demander la permission à son maître pour savoir si vous pouvez flatter le chien ou non. Le chien en socialisation avec sa famille d'accueil pourra se faire toucher et caresser. Ce dernier porte un foulard rouge doté du logo MIRA. Ces chiens sont généralement âgés de 9 semaines à 18 mois. Ils doivent se promener dans les lieux publics afin de se familiariser avec les environnements auxquels ils devront faire face en étant chiens-guides ou chiens

Pour ce qui est du chien au travail, on peut le reconnaître par son harnais MIRA. Les chiens-guides ou d'assistance sont reconnus par la loi comme étant un moyen pour pallier un handicap. Il est formellement interdit de flatter un chien MIRA au travail ou de chercher à le distraire dans son rôle. Une simple déconcentration du chien pourrait s'avérer dangereuse pour son propriétaire ou même pour l'animal.

Enfin, j'espère vous avoir permis d'en connaître davantage sur les chiens MIRA. Ainsi, lorsque vous en croiserez un, vous serez en mesure de savoir comment vous comporter autant auprès de son maître que de l'animal.

Pour plus de renseignements, visitez le site Internet mira.ca/fr. Information: 819-849-4949



INFO CITOYENNE

AVEZ-VOUS ENCORE UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE **DANS VOTRE COUR?**

Par Jean Chartier, responsable du service d'urbanisme à la Ville de Coaticook

SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT, VOUS DEVEZ SAVOIR QUE VOUS AVEZ JUSQU'AU 15 AVRIL DE CHAQUE ANNÉE POUR DÉMONTER VOTRE ABRI D'AUTO TEMPORAIRE.

Tous les autres abris de ce genre, qui servent souvent de cabanon temporaire, doivent également être démantelés. De plus, tout abri, même avec une toile de tissu, de plastique ou d'un autre matériel vendu dans la période estivale pour de l'entreposage est prohibé du 15 avril au 15 octobre. À défaut, vous vous exposez à des amendes.

Enfin, pour obtenir un permis pour la construction d'un garage, d'un abri permanent ou d'un cabanon, vous devez nous fournir un plan de construction détaillé, un plan d'implantation (croquis fait à partir du certificat de localisation) et le formulaire de demande de permis dûment rempli (le formulaire est disponible en ligne ou à notre comptoir de service), le tout 30 jours avant la date prévue du début des travaux.

COATICOOK

Pour plus de détails, vous êtes priés de consulter les brochures et les règlements d'urbanisme à coaticook.ca ou de communiquer avec le service d'urbanisme :

- par courriel : sec.urbanisme@coaticook.ca;
- par téléphone : 819-849-2721, poste 255;
- ou en vous présentant au local 006 de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture du service d'urbanisme :
- Lundi et mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Mardi et jeudi de 13 h à 16 h 30
- Vendredi de 8 h à 12 h





INFO CITOYENNE





FEUX EXTÉRIEURS

LA VILLE DE COATICOOK DÉSIRE RAPPELER À SA POPU-LATION LES PROCÉDURES À RESPECTER POUR FAIRE DES FEUX EXTÉRIEURS OU DES FEUX À CIEL OUVERT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE.

IL EXISTE DEUX SORTES DE FEUX, LES FEUX EXTÉRIEURS ET LES FEUX À CIEL OUVERT.

- L'expression « feu extérieur » signifie tout feu allumé volontairement qui <u>est</u> circonscrit dans un contenant incombustible muni d'un couvercle pare-étincelles
- L'expression « feu à ciel ouvert » signifie tout feu allumé volontairement qui <u>n'est pas</u> circonscrit dans un contenant incombustible

CONDITIONS À RESPECTER POUR TOUT FEU EXTÉRIEUR

Aucun permis n'est requis si le foyer respecte les critères suivants :

- Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour l'Estrie est élevé ou extrême;
- 2) Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne adulte responsable;
- Avoir en tout temps à proximité du feu les appareils nécessaires afin de prévenir toute propagation d'incendie;
- 4) Garder le contrôle du feu en tout temps;
- 5) Ne pas se servir de liquide inflammable (essence ou autre) pour allumer ou activer le feu;
- 6) Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu;
- 7) S'assurer que la fumée et les cendres ne se répandent pas;
- 8) Le feu doit être éteint avant que son responsable ne quitte les lieux.

AMÉNAGEMENT

Sont autorisés les feux en plein air contenus dans un foyer extérieur préfabriqué, vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale, muni d'une barrière physique (pare-étincelles ou écran protecteur) adéquate, de dimension maximale de 0,76 mètre cube (0,76 m³), reposant sur un fond empierré et non attenant à un bâtiment, et dont la fumée n'incommode pas les voisins.

FEUX À CIEL OUVERT

- I) Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'autorité compétente.
- II) La personne qui a reçu l'autorisation d'allumer un feu à ciel ouvert doit, lors du feu à ciel ouvert, respecter les conditions suivantes (permis émis par l'autorité compétente):

- a) Seuls les matériaux tels que les branches et le bois naturel doivent servir de matière combustible:
- b) Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vélocité du vent dépasse vingt kilomètres à l'heure (20 km/h);
- c) La superficie du feu ne doit pas dépasser un mètre carré (1 m²);
- d) La hauteur maximale du combustible à brûler ne doit pas dépasser deux mètres (2 m);
- e) Le site de combustion doit être à au moins dix mètres (10 m), ou cinq (5) fois la hauteur du feu, de tout bâtiment et de toute matière combustible;
- f) Le feu doit être fait dans un foyer ou dans un contenant adéquat;
- III) Le fait d'allumer un feu ou de permettre que soit allumé un feu extérieur sans autorisation ou sans respecter les conditions d'utilisation prévues dans la présente section constitue une nuisance. L'autorité responsable de la municipalité peut, lorsqu'il constate une telle nuisance, retirer immédiatement le permis émis, le cas échéant, donner un constat d'infraction et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la nuisance;
- IV) Le responsable de l'endroit où est fait un tel feu et, le cas échéant, les détenteurs du permis sont tous responsables ou conjointement solidaires des infractions commises à l'encontre de la présente section;
- V) Tout feu extérieur nuisant au bon voisinage, à la circulation ou à la sécurité publique peut être éteint immédiatement par l'autorité compétente.

AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'expression « autorité compétente » désigne le directeur du service de sécurité incendie ou toute personne désignée à cet effet par résolution par la municipalité, y compris le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin.

AMENDES

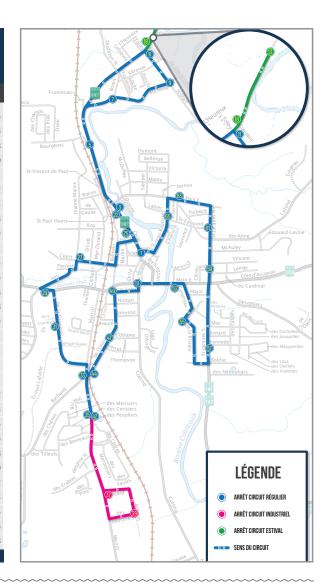
Quiconque contrevient à la réglementation municipale commet une infraction et est passible, en plus des frais :

- a) pour une première infraction, d'une amende de cinq cents dollars (500 \$) dans le cas d'une personne physique et de mille dollars (1000 \$) dans le cas d'une personne morale;
- b) en cas de récidive, d'une amende de mille dollars $(1\,000\,\$)$ dans le cas d'une personne physique et de deux mille dollars $(2\,000\,\$)$ dans le cas d'une personne morale.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le directeur de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook, M. Benoit Sage, au 819-849-2688.



CIRCUIT ESTIVAL 12 JUIN 2017 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 **ARRÊT** HEURE DE PASSAGE (lundi au vendredi) GRATUIT 1 Chartier / Child 6:30 7:15 8:10 8:50 11:30 12:15 14:50 15:40 16:25 18:15 19:00 20:00 20:45 **POUR LES ENFANTS** 3 Child/St-Paul 631 7:16 8:11 8:51 11:31 12:16 14:51 15:41 16:26 18:16 19:01 20:01 20:46 DE MOINS DE 11 ANS 5 Child/Bourgeoys 7:18 8:13 8:53 11:33 12:18 14:53 15:43 16:28 18:18 19:03 20:03 20:48 6:35 7:20 8:15 8:55 11:35 12:20 14:55 15:45 16:30 18:20 19:05 20:05 20:50 7 Michaud / Bonin 2.00 S 9 Michaud / Saint-Marc 636 7:21 8:16 8:56 11:36 12:21 14:56 15:46 16:31 18:21 19:06 20:06 20:51 7:22 8:17 8:57 11:37 12:22 14:57 15:47 16:32 18:22 19:07 20:07 20:52 11 Saint-Marc / Child PAR PASSAGE 13 Laiterie 11:39 12:24 14:59 15:49 16:34 18:24 19:09 20:09 20:54 ARGENT COMPTANT SEULEMENT Aucune Monnaie n'est remise par le chauffeur 18 Child / Saint-Marc 11:41 12:26 15:01 15:51 16:36 18:26 19:11 20:11 20:56 22 Child/Saint-Paul 6:40 7:25 8:20 9:00 11:44 12:29 15:04 15:54 16:39 18:29 19:14 20:14 20:59 25 Child/Chesley 6.42 7.27 8.22 9.02 11:46 12:31 15:06 15:56 16:41 18:31 19:16 20:16 21:01 20.00 S 6:45 7:30 8:25 9:05 11:49 12:34 15:09 15:59 16:44 18:34 19:19 20:19 21:04 27 Court / Jeanne-Mance LIVRET 10 PASSAGES 646 7:31 8:26 9:06 11:50 12:35 15:10 16:00 16:45 18:35 19:20 20:20 21:05 29 Main Ouest (devant le 396) ARGENT COMPTANT SEULEMENT 31 De la Gravière (devant le 122) 7:32 8:27 9:07 11:51 12:36 15:11 16:01 16:46 18:36 19:21 20:21 21:06 AUCUNE MONNAIE N'EST REMISE PAR LE CHAUFFEUR 6:49 7:34 8:29 9:09 11:53 12:38 15:13 16:03 16:48 18:38 19:23 20:23 21:08 33 Merrill / Bachand 6:50 7:35 8:30 9:10 11:54 12:39 15:14 16:04 16:49 18:39 19:24 20:24 21:09 35 Merrill (Centre Élie-Carrier) 37 Merrill / Sheard 6:52 15:16 15:17 39 Akhurst / Industriels 6:53 LAISSEZ-PASSER MENSUEL 42 Merrill (Centre Élie-Carrier) 15:20 RENOUVELABLE TOUS LES 1ER DU MOIS 44 Merrill/Union 6:57 7:37 8:32 9:12 11:56 12:41 15:21 16:06 16:51 18:41 19:26 20:26 21:11 47 Union / Ottawa 6:58 7:38 8:33 11:57 12:42 15:22 16:07 16:52 18:42 19:27 20:27 21:12 49 Union / Gérin-Laioie 11:58 12:43 15:23 16:08 16:53 18:43 19:28 20:28 21:13 12:00 12:45 15:25 16:10 16:55 18:45 19:30 20:30 21:15 51 Cutting / Main Est 7:01 7:41 8:36 53 Main Est (devant le 228) 7:42 8:37 12:01 12:46 15:26 16:11 16:56 18:46 19:31 20:31 21:16 7:02 55 De la Rivière (Boîte postale #4023) 7:04 7:44 8:39 12:03 12:48 15:28 16:13 16:58 18:48 19:33 20:33 21:18 57 St-Jacques / Kennedy 7:06 7:46 8:41 12:05 12:50 15:30 16:15 17:00 18:50 19:35 20:35 21:20 7:08 7:48 8:43 12:07 12:52 15:32 16:17 17:02 18:52 19:37 20:37 21:22 7:09 7:49 8:44 12:08 12:53 15:33 16:18 17:03 18:53 19:38 20:38 21:23 61 St-Jacques/St-Edmond 819 849-3024 63 St-Paul Est / Ste-Anne 7:11 7:51 8:46 12:10 12:55 15:35 16:20 17:05 18:55 19:40 20:40 21:25 65 St-Jean-Baptiste/St-Edmond 7:12 7:52 8:47 12:11 12:56 15:36 16:21 17:06 18:56 19:41 20:41 21:26 **ACTIBUS.CA** 1 Chartier / Child 12:13 12:58 15:38 16:23 17:08 18:58 19:43 20:43 21:28 7:14 7:54 8:49



CHARLES POULIN

CONSEILLER ENVIRONNEMENT. FAMILLE ET AÎNÉS

Siège 1 c.poulin@coaticook.ca

Travaux publics • Régie des déchets • Ressourcerie • Famille et aînés • Gestion de l'eau

SYLVIANE FERLAND

CONSEILLÈRE CULTURE

Siège 2 s.ferland@coaticook.ca

Artiste en résidence • Commission municipale de la culture • Fête du bénévolat • Harmonie de Coaticook • Musée Beaulne • Pavillon des arts et de la culture • Société d'histoire de Coaticook • Comité de toponymie • Comité des communications • Bibliothèque Françoise-Maurice

GUYLAINE BLOUIN

CONSEILLÈRE SPORTS ET LOISIRS

Siège 3 g.blouin@coaticook.ca

Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook • Happening d'inscription aux activités sportives et culturelles • Responsable des loisirs d'été (baseball, soccer, stades) • Fête du bénévolat • Responsable des sports d'hiver (hockey, patinage artistique) • Comité des loisirs • Québec en Forme

RAYNALD DROLET

CONSEILLER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME ET URBANISME

Siège 4 r.drolet@coaticook.ca

Comité d'évaluation des demandes de démolition • Rues principales • Fête du bénévolat • Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Société du parc Découverte nature • Comité des communications • Comité consultatif d'urbanisme • Comité sur l'étude du PPU - zone centrale • Comité touristique de la MRC

SIMON MADORE

CONSEILLER SPORTS, LOISIRS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Siège 5 s.madore@coaticook.ca

Société de développement de la Gorge de Coaticook inc. • Fête du bénévolat • Comité des loisirs • Société du parc Découverte nature • Acti-Sports de la polyvalente La Frontalière • Coaticook River Water Power Company • Comité de la sécurité publique de la MRC • Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

FRANÇOIS LÉVESQUE

CONSEILLER AGRICULTURE ET VOIRIE RURALE

Siège 6 f.levesque@coaticook.ca

Comité consultatif d'urbanisme • Exposition de la Vallée de la Coaticook • Office municipal d'habitation • Dossier agriculture • Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) • Responsable des travaux extérieurs en milieu rural • Société du parc Harold-F.-Baldwin • Fête du bénévolat



JUIN-JUILLET CALENDRIER RÉGIONAL



PARC LAURENCE DE COATICOOK

Les Contes de la fontaine

TOUS LES VENDREDIS À 16 H

Venez vivre la magie des contes en plein air, le vendredi après-midi au parc Laurence. Bienvenue à toutes les familles! Information : contesdelafontaine.coaticook@gmail.com, 819-849-4013, poste 102 ou 103.



PARC DÉCOUVERTE NATURE

Ouvert tous les jours À PARTIR DU LUNDI 19 JUIN

Le Parc Découverte Nature ouvre ses portes tous les jours pour la saison 2017! Horaire complet: <u>decouvertenature.qc.ca</u> ou 1-888-849-2677.



VENDREDI 23 JUIN

Programmation complète: gorgedecoaticook.qc.ca, 819-849-2331 ou 1-888-524-6743.



PARC CHARTIER

On danse avec le **Coaticook Big Band!**

VENDREDI 23 JUIN À 19 H

Venez commencer votre party de la fête nationale avec nous!



PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

Foresta Lumina ouvre tous les jours

À PARTIR DU SAMEDI 24 JUIN

Foresta Lumina ouvre ses portes tous les jours pour la saison 2017! Horaire complet: forestalumina.com ou 1-888-524-6743.





PARC CHARTIER

Concert de l'Harmonie

VENDREDI 30 JUIN À 19 H

Au programme: les choix du public.



PARC DE LA GORGE

Samedis en musique 2017

SAMEDIS 1ER, 8 ET 15 JUILLET

Chansonnier gratuit de 20 h à 22 h. Programmation complète: gorgedecoaticook.qc.ca, 819-849-2331 ou 1-888-524-6743.



BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 7 JUILLET À 10 H



BIBLIOTHÈQUE DE COATICOOK

Heure du conte

VENDREDI 14 JUILLET À 10 H









APPEL DE CANDIDATURES

GESTIONNAIRE POUR OPÉRER LA CANTINE DU CENTRE RÉCRÉATIF GÉRARD-COUILLARD

L'aréna Gérard-Couillard est au centre des activités sportives de la Ville de Coaticook. On y pratique en hiver le hockey sur glace, le patinage libre et le patinage artistique. En été, on peut y pratiquer la crosse.

Cet établissement est pourvu d'un restaurant pour lequel la Ville de Coaticook souhaite dénicher un ou une gestionnaire pour assurer le service de restauration et rafraîchissement, excluant les boissons alcoolisées.

EXIGENCES

- Avoir de l'expérience dans la restauration;
- Avoir de l'expérience dans la gestion;
- Maîtriser le français et l'anglais à l'oral et à l'écrit;
- Offrir un service de restauration avec un menu varié (nourriture, boisson, autres) excluant les boissons alcoolisées. La ou le gestionnaire pourra l'offrir dans une combinaison de service sur place (mets préparés sur place) et de machine distributrice.

HORAIRE

Le restaurant devra être ouvert au minimum selon les plages horaires suivantes dans la période du début septembre à la mi-avril (lors de la fermeture de la glace) :

Vendredi: de 17 h à 21 h Samedi: de 7 h à 20 h Dimanche: de 9 h à 20 h

Le ou la gestionnaire devra aussi s'engager à ouvrir ces mêmes journées sur des périodes plus longues à l'occasion d'activités spéciales (ex. tournois, compétitions).

RÉMUNÉRATION

À discuter avec la personne retenue.

Les personnes intéressées doivent nous faire parvenir leur candidature au plus tard le 4 juillet 2017 par courriel à g.dupras@coaticook.ca, par télécopieur au 819-849-9669 ou par la poste au 150, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B3.

Seulement les personnes considérées pour une entrevue seront contactées.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière, Geneviève Dupras









EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC), QUE:

le conseil de la MRC a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 17 mai 2017, le:

RÈGLEMENT NUMÉRO 7-002.1 (2017)

Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 7-002 (2016) visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook

Ce règlement a pour but de préciser certaines dispositions du RCI et de favoriser son application uniforme sur le territoire de la MRC, ainsi que s'assurer que les efforts de planification en marge du processus d'adoption de son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies pendant la durée de ce processus.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

FAIT à Coaticook, le 25 mai 2017.

Nancy Bilodeau, OMA Greffière Secrétaire-trésorière adjointe Directrice générale adjointe



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT Nº 589

Veuillez prendre note que le règlement intitulé « Règlement nº 589 concernant les compteurs d'eau » a été adopté par le conseil municipal de Waterville le 5 juin 2017 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

DONNÉ à Waterville, le 7 juin 2017.

Nathalie Isabelle

Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 593

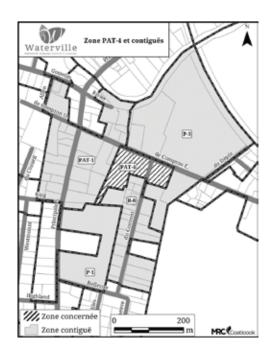
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Waterville,

QUE lors d'une séance tenue le 5 juin 2017, le conseil municipal de Waterville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-472 afin de permettre les services de soins médicaux de la personne, magasin d'alimentation, autres établissements de vente au détail et établissements de restauration extérieurs dans la zone PAT-4.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone PAT-4 et de ses zones contiguës (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal au 170, rue Principale, à Waterville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 5 juin 2017 (date du second projet):

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

• être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale:

• toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 juin 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Waterville, le 7 juin 2017.

Nathalie Isabelle

Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière





AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Waterville.

QUE lors d'une séance tenue le 5 juin 2017, le conseil municipal de Waterville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-472 afin d'augmenter de 3 à 4 le nombre d'unités maximal dans une habitation multifamiliale dans la zone R-16.

Ce règlement n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone R-16 et de ses zones contiguës (voir croquis), afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.



Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal au 170, rue Principale, à Waterville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 5 juin 2017 (date du second projet):

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle;
- domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

· être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale:

• toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 juin 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Waterville, le 7 juin 2017.

Nathalie Isabelle

Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants:

• Propriété située au 280, rue Main Ouest, lot 5271485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul avant de 5,60 m et 4,64 m sur la rue Main Ouest.

• Propriété située au 1854, chemin Breault, lot 2935503 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre :

- Une marge de recul latérale (ouest) de 21,88 m et 22,53 m;
- Une marge de recul latérale (est) de 8,47 m, 8,15 m, 35,91 m et 37,35 m;
- Une marge de recul arrière de 85,08 m et 93,09 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil. DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière, Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM460 (2017) REGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS, ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 ET 12-5 RM460-3

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 juin 2017, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 12-5 RM460 (2017) qui abroge les règlements numéros 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
- l'objet de celui-ci est d'abroger les règlements 12-5 RM460, 12-5 RM460-1, 12-5 RM460-2 et 12-5 RM460-3 et d'instaurer de nouvelles mesures à la plage du lac Lyster;
- l'original du règlement numéro 12-5 RM460 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière,

Geneviève Dupras



RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-59 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 juin 2017, le conseil municipal de Coaticook adoptait le règlement numéro 6-1-59 (2017), modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les gîtes du passant comme usage complémentaire à la résidence dans toutes les zones où les habitations unifamiliales sont permises;
- le 14 juin 2017, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif aux modifications proposées par ledit règlement;
- celui-ci a pour objet d'autoriser, dans toutes les zones du territoire municipal où les habitations unifamiliales sont permises, les gîtes du passant à titre d'usage complémentaire à l'habitation :

Ce règlement touche plus précisément les zones suivantes : AR-102; RA-109; RC-113; RC-201; CV-210(P); CV-211(P); CV-212(P); RA-301; P-310; RB-313; RB-314; RB-318; RA-319; RB-320; RA-401; RA-404; RA-415; RA-418; RA-419; RA-420; RA-421; RA-423; RB-502; RA-503; RE-504; RA-509; RA-510; RB-514; RA-601; RE-602; C-603; RA-606; C-608; RA-611; F1-901; A-902; F1-903; A-904; RU-917; AR-918; AR-919; RU-921; A-924; AR-925; A-927; A-928; A-929; A-930; F2-938; F1-939; RUD-940; ARD-941 et FID944;

- l'original du règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 14 juin 2017.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière, Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-11 (2017) RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET) SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COATICOOK

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 juin 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 17-11 (2017);
- l'objet de celui-ci est de déterminer les conditions et modalités applicables pour l'installation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet destiné à traiter les eaux usées des résidences isolées en conformité avec les dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22);
- l'original du règlement numéro 17-11 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière,

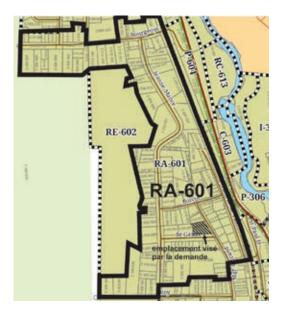
Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE VISANT À AUTORISER L'AJOUT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 356, RUE MONSEIGNEUR-DURAND, DANS LA ZONE RA-601

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de cette demande soumise dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Une telle demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, puisque celle-ci déroge au règlement de zonage quant aux usages résidentiels permis dans la zone concernée. La demande a pour effet de porter à quatre le nombre de logements dans l'immeuble visé (habitation multifamiliale) alors que seules les habitations unifamiliales sont autorisées dans la zone.



Cette demande a fait l'objet d'un premier projet de résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 12 juin 2017. La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La séance de consultation publique sur cette demande se tiendra le **lundi 10 juillet 2017 à 19 h 15** dans la salle du conseil située au 150, rue Child, à Coaticook. Au cours de la séance publique, on expliquera la demande et on entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Des informations plus détaillées quant à la nature de la demande peuvent être obtenues auprès du Service de l'urbanisme ou du Service du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière, Geneviève Dupras





RÈGLEMENT NUMÉRO 6-4-15 (2017) RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

AVIS est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 12 juin 2017, le conseil municipal adoptait le règlement numéro 6-4-15 (2017);
- l'objet de celui-ci est de préciser qu'à la fin des travaux touchant les installations de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, une attestation doit être remise à la Municipalité indiquant que tous les ouvrages ont été réalisés conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22). Cette attestation doit être signée par un professionnel qualifié;
- l'original du règlement numéro 6-4-15 (2017) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ à Coaticook, ce 21 juin 2017.

La greffière, Geneviève Dupras



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 273 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 237-14.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin de permettre certains usages particuliers à la Municipalité sur ses propriétés est entré en vigueur le 12 avril 2017.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde de 9 h à 16 h du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 21 juin 2017.

Marie-Soleil Beaulieu Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 237-14.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de courses de véhicules motorisés, les usages temporaires et les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain est entré en vigueur le 12 avril 2017.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde de 9 h à 16 h du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 21 juin 2017.

Marie-Soleil Beaulieu Secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 237-14.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 5 juin 2017, le conseil municipal de Saint-Herménégilde a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 3 juillet 2017, à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, situé au 776, rue Principale à Saint-Herménégilde. Au cours de cette assemblée, M. Gérard Duteau, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde de 9 h à 16 h du lundi au vendredi, sauf le mercredi. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'ensemble des zones de la municipalité sont concernées.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 21 juin 2017.

Marie-Soleil Beaulieu Secrétaire-trésorière



Direction de la publication et coordination : Shirley Lavertu 819-849-2721 (256) et Sara Favreau-Perreault

Révision : Solutions linguistiques Rouleau

 $\textbf{Graphisme:} \ \mathsf{Carbone} \ \mathsf{graphique}$

Impression et distribution : Transcontinental



N°50 JUIN **2017**